

GREVE NATIONALE DES FEMMES

MANIFESTE DU 14 JUIN

Le 14 juin 1981, l'article 4 alinéa 2 de la Constitution a été adopté en votation populaire. Il dit :

" L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale."

Dix ans plus tard, en 1991, les progrès accomplis sont très faibles. La situation des femmes dans le travail, dans la famille et dans la société en général ne correspond toujours pas aux principes énoncés dans la Constitution.

Parce qu'il est intolérable que ce principe constitutionnel soit resté pratiquement lettre morte:

-**Nous dénonçons** l'absence de volonté des autorités politiques et des responsables économiques de ce pays qui ne prennent pas les mesures nécessaires pour faire respecter le vote populaire.

-**Nous sommes en droit** de nous élever contre cette situation qui exprime le peu de cas que font les décideurs des discriminations subies par les femmes.

-**Le 14 juin 1991, nous appelons**

- les femmes à participer avec enthousiasme et conviction à toutes les actions sur les lieux de travail, à la maison et dans la rue
- les hommes à faire preuve de solidarité avec les buts de la journée

pour exprimer leur volonté de voir les principes constitutionnels s'appliquer dans la réalité.



LES NEUF RAISONS DE

1. La démocratie bafouée

Les femmes se mettent en grève pour demander le respect du droit. Depuis 10 ans, l'art. 4 de la Constitution, voté par le peuple, est bafoué tous les jours et impunément. Pire, alors que les discriminations à l'encontre des femmes demeurent, on veut, sous prétexte d'égalité, faire entrer les femmes dans l'armée et élever l'âge de leur retraite. La révision de la loi sur la nationalité suisse est un autre exemple de cette stratégie régressive visant à réaliser l'égalité par le bas.

Nous voulons l'application de la Constitution et l'égalité des droits dans la réalité !

2. Les salaires des femmes sont inférieurs d'un tiers à ceux des hommes

Selon l'OFIAMT, en Suisse le salaire moyen des femmes est d'environ 30% inférieur à celui des hommes. Cet écart n'a pratiquement pas diminué en 10 ans ! Par exemple: en 1981 le salaire moyen d'un ouvrier était de 15,58 Fr. de l'heure et celui d'une ouvrière de 10,57 Fr. de l'heure. L'écart était de 32,2%. En 1989, le salaire moyen d'un ouvrier était de 21,23 Fr. de l'heure et celui d'une ouvrière de 14,39 Fr. de l'heure. L'écart est de 32,2%. Notons également que les secteurs professionnels traditionnellement féminins sont sous-payés.



Enfin, en 1991, un projet de loi fédérale sur l'égalité des salaires entre femmes et hommes est sorti des tiroirs de l'administration fédérale. La période de consultation court jusqu'à fin mai. Ce projet prévoit entre autre une protection renforcée de la salariée en cas de litige concernant l'égalité des salaires, notamment le renversement du fardeau

de la preuve; la possibilité pour les organisations professionnelles et les associations féminines de déposer plainte. Quelques aspects importants de ce projet sont contestés par les organisations patronales. Veillons à ce qu'il ne soit pas complètement vidé de son sens ou simplement repoussé aux calendes grecques (comme l'assurance maternité, en souffrance depuis bientôt 50 ans !).

Une estimation des budgets-minimum (établie à partir de données de l'assistance) indique qu'un ménage formé d'un adulte et d'un enfant ne peut pas vivre à moins de 3'024 Fr. par mois (pour autant que le loyer ne soit pas supérieur à 540 Fr. et sans compter les frais de garde de l'enfant). Tel est le strict minimum pour survivre. Des personnes travaillent à plein temps dans l'opulente Genève et reçoivent des salaires si bas qu'elles doivent s'adresser à l'assistance pour survivre. La majorité d'entre elles sont des femmes avec des enfants à charge.

Nous voulons un salaire égal pour un travail de valeur égale et une loi fédérale qui aide à l'obtenir; des salaires décents permettant de vivre, car le salaire féminin n'est pas un salaire d'appoint; la pleine considération du travail des femmes.

3. Le harcèlement sexuel, insulte à la dignité des femmes au travail

La plupart des employeurs ignorent volontairement le problème. Si un cas se présente dans leur entreprise, ils protègent le harceleur. Conséquence: beaucoup de femmes quittent leur emploi ou sont finalement licenciées pour cette raison. Le harcèlement sexuel doit être combattu car il représente une atteinte au droit des femmes de travailler dans le respect de leur dignité.

Nous voulons un milieu de travail où la protection de la personnalité soit effectivement garantie.

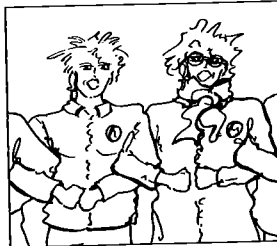
4. Le monde du travail salarié: une route semée d'embûches

Les femmes travaillent en majorité dans les branches d'activités où les salaires sont les plus bas. Ce n'est pas un hasard: dès la fin de la scolarité obligatoire, les différences de formation apparaissent nettement. Encore maintenant, 16% des jeunes filles ne reçoivent aucune formation. Les apprentissages vers lesquels elles se dirigent traditionnellement (vente, soins corporels, bureau) sont moins longs que ceux des "métiers d'hommes" et débouchent sur des métiers moins payés où les possibilités de perfectionnement et de carrière sont moindres. Même les jeunes filles qui entreprennent de longues études se dirigent vers des voies moins prestigieuses et demeurent cantonnées dans des postes à moindres responsabilités.

Ce sont les femmes qui interrompent ou restreignent leurs activités professionnelles pour s'occuper des tâches familiales. Puis, coupées du monde professionnel pendant plusieurs années, pénalisées par leur âge, elles ont toutes les peines à se réinsérer.

Relevons également la situation des femmes immigrées: la majorité d'entre elles n'ont pu acquérir de formation professionnelle et elles rencontrent, en plus, des difficultés liées à la précarité de leur statut.

A l'école, les manuels scolaires diffusent encore trop souvent une



FAIRE GREVE LE 14 JUIN

représentation stéréotypée des hommes et des femmes (Jean joue avec un mécano tandis que Marie pleure). Ecoles et responsables de l'orientation professionnelle doivent s'efforcer d'encourager les filles et les garçons à choisir leur avenir en fonction de leurs goûts, intérêts et aptitudes et non pas en fonction de leur sexe.

Nous voulons des possibilités réelles de formation, de perfectionnement, de recyclage et de promotion professionnels.

5. Graves conséquences du travail de nuit et du dimanche

Aujourd'hui, 400'000 personnes travaillent de nuit dans l'industrie et les services et 500'000 le dimanche. Il est reconnu que ces horaires "atypiques" ont des effets nocifs sur la santé et sur la vie personnelle, familiale et sociale des salarié-e-s. Les conséquences sont plus lourdes pour les femmes en raison du partage inégalitaire des tâches et des autres discriminations qu'elles subissent.

Nous voulons que la Suisse renonce à dénoncer la Convention 89 interdisant le travail de nuit des femmes dans l'industrie et que cette protection soit étendue aux hommes. Là où le travail de nuit et du dimanche est indispensable pour des raisons sociales, nous demandons de réelles compensations en temps.

6. SOS Crèches !

Elles sont insuffisantes en nombre et leurs prix sont trop élevés. Selon une évaluation émanant du Groupe parents-petite enfance, il manque dans le canton de Genève 3'000 places dans les crèches et un très grand nombre dans les autres structures d'accueil.

Nous voulons des lieux d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire en nombre suffisant, de qualité et à des prix accessibles. Nous voulons des horaires scolaires adéquats tenant compte de l'organisation des familles.

7. Sécurité sociale: des discriminations injustifiables !

Mettons fin à la pénalisation des femmes dans les assurances et au niveau des prestations sociales !

Nous voulons la reconnaissance des années consacrées à l'éducation des enfants et à l'aide sociale bénévole (ex. prise en charge des personnes âgées); une rente AVS indépendante de l'état matrimonial; un congé maternité de 16 semaines (payé); un congé parental payé d'une année à choix pour la mère ou pour le père; des allocations pour enfants indépendamment de l'activité professionnelle; la révision du droit fiscal: l'imposition additionnée des revenus des époux



conduit à une aggravation de la progression et de la taxation, ce qui n'encourage guère les femmes à exercer une activité professionnelle.

8. Un partage inégal des tâches à la maison

Selon l'Office fédéral de la statistique, une femme mariée travaillant à plein temps est occupée en moyenne 19 heures par semaine aux tâches ménagères. Un homme marié travaillant à plein temps n'y consacre en moyenne que 4 heures par semaine. Pour que la répartition traditionnelle des rôles puisse évoluer et que les coupures entre la vie professionnelle, vie familiale et vie sociale s'estompent:

nous voulons une transformation importante des mentalités, un temps partiel accessible aux hommes et aux femmes, une réduction générale du temps de travail, un partage équitable des tâches ménagères et familiales.



9. Le mépris et la violence contre les femmes: un scandale banalisé.

La publicité sexiste, la pornographie, le viol, la violence conjugale, l'inceste constituent l'expression d'une société méprisante et hostile à l'égard des femmes.

Nous voulons une société respectueuse des femmes. A la maison, au travail, dans la rue, les femmes veulent pouvoir vivre sans être exposées aux abus sexuels et à la violence.

COLLECTIF DU 14 JUIN - GENEVE

Pour que la grève des femmes soit une réussite:

- diffusez ce manifeste largement autour de vous
- contribuez à préparer la journée en prenant rapidement contact avec les adresses ci-dessous
- le 14 juin n'hésitez pas ! Il y a mille façons de faire la grève au travail et à la maison
- après le 14 juin, ne vous arrêtez pas en si bon chemin: organisez-vous, rejoignez un syndicat, une association ou un mouvement pour continuer à promouvoir ces revendications !

Pour prendre contact avec le Collectif du 14 juin:

FTMH (022) 45 64 00 - **SSP/VPOD** (022) 732 61 85

SIT (022) 20 50 44 - **Collège du travail** (022) 28 64 95

Soutien financier: CCP N° 12 - 13140 - 3

Signataires de cet appel, Genève le 22 avril 1991

Association des femmes de théâtre.	FOBB (Syndicat du bâtiment et du bois)
Association des Juristes progressistes	FTMH (Fédération des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie)
Bureau de l'égalité des droits entre homme et femme	FTCP (Fédération Textile, Chimie, Papier)
Centre de santé des femmes Rosa Canina	SLP (Syndicat du livre et du papier)
Collège du travail (La ménagère, une travailleuse)	SSP/VPOD (Syndicat des services publics)
Comité contre le harcèlement sexuel	Syndicat sans Frontières
ESPACE S	USL (Union suisse des lithographes)
F-Information	SEV-TPG (syndicat des transports publics genevois)
Femmes, féminisme et recherche.	SIT (Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs)
Groupe Parents - Petite enfance	Commission Femmes du SIT
Librairie-femmes l'Inédite	ACG (Association des commis de Genève)
"La Maison" Centre femmes	Cartel intersyndical du personnel de l'Etat
Qu'en dira-t-on (Groupe de lesbiennes féministes)	Groupe Egalité du parti socialiste genevois
Solidarité Femmes	Parti Suisse du Travail
SOS Femmes	PEG (Parti Ecologiste Genevois)
Viol Secours	PSG (Parti Socialiste Genevois)
USCG (Union des syndicats du canton de Genève)	PSO (Parti Socialiste Ouvrier)
FCTA (Fédération du commerce, des transports et de l'alimentation)	

GREVE NATIONALE DES FEMMES



14 JUIN - PROGRAMME

GREVE DES FEMMES

12h PIQUE-NIQUES

A l'intention de toutes les femmes intéressées et des hommes solidaires. Apportez votre pique-nique !
Lieu: Parc des Bastions, Parc de la Grange, Parc Gourgas, Place des XXII Cantons, Héliport (Hôpital cantonal) et aux Grottes. Ainsi que dans les zones industrielles de: Meyrin-Satigny, Plan-les-Ouates, Acacias-la Praille-Carouge, Thônex, Châtelaine. (Une solution est prévue en cas de pluie.)

16h-16h30 GRAND RASSEMBLEMENT ET DEFILE

A la place de l'Octroi ... (des crêches) à l'entrée de Carouge. (Arrêt Place d'Arme du tram 12)
Dès 16h30 défilé de Carouge à la Vieille-Ville (rue de Carouge, Rondpoint de Plainpalais, place Neuve, rue de la Corratierie, Rues Basses, place du Molard, Alhambra) avec plusieurs haltes à des endroits significatifs et symboliques pour les femmes (ex: la maternité).

Dès 18h30 SOIREE SPECTACLE A L'ALHAMBRA 10 rue de la Rôtisserie - entrée gratuite.

19h30: Performance "**Catégorie: propre ou sale**"

Réalisation: Martine Bühler. Avec: Anne Bisang, Martine Bühler, Chantal Bianchi, Patricia Maurer, Françoise Chevrot, Valérie Poirier, Françoise Zimmermann et des élèves de l'Atelier Théâtre

20h30: Des mots et des notes "**Les statues sont toujours à la même place**"

Avec: Marie Claire (accordéon), Catherine Berthet (chant), Isabelle Chanson (percussions) et Franziska Kahl (comédienne)

21h30: Tour de chant avec **Véronique Pestel**. Un peu de guitare, beaucoup de piano, de la chanson française cousue main. Surprenante et inclassable !

22h30: Concert et bal avec **Les Billie's Holiday** en provenance directe de Rome... Groupe Jazzy

Dès 2h00: Veillée et petit déjeuner au Théâtre de Poche. Musique, soupe et café-croissants !

Une troupe de comédiens improvisera tout au long de la journée dans divers endroits de la ville.
Avec Anne Bisang, Françoise Chavaillaz, Doris Ittig, Germaine Tournier, Dominic Noble, Michel Barras et Pierre-André Gamba...

LE COLLECTIF DU 14 JUIN APPELLE A:

- faire la grève des achats, des cafés, restaurants etc, éviter de faire travailler les femmes.
- porter les signes de ralliement (badges, habits, rubans, foulards rose fluo, fuschia, violet.)
- ne pas faire de travail ménager. Mettre aux fenêtres bien en évidence, les balais, les torchons, les draps etc...
- arrêter le travail en organisant des réunions, en rédigeant des lettres collectives contenant les revendications et les désirs de changements. Ces lettres peuvent être adressées aux employeurs ou aux autorités. Elles peuvent être signées par les autres participantes à la grève lors des pique-niques et au cours de la soirée du 14 juin.

SOUTIEN DES SYNDICATS

Pour les femmes et hommes syndiqué-es qui auraient des retenues de salaires suite à la grève, les syndicats débloquent des fonds de grève. Pour plus de renseignements, adressez-vous directement au secrétariat de votre syndicat. Si vous n'êtes pas encore syndiqué-es, c'est le moment !

Pour informer le Collectif, rendez-vous:

DE 16h à 16h30 A LA PLACE DE L'OCTROI ET DE 18h à 19h A L'ALHAMBRA

Nous avons besoin de savoir comment s'est déroulée la journée dans les quartiers et sur les lieux de travail pour dresser un bilan.